

# BUDGET 2018



## Commentaire relatif au budget 2018

Le budget 2018 a été finalisé le 21 avril 2018 lors du CA préparatoire à l'AG. Cette note présente les différentes options choisies pour mener à bien les missions en 2018.

Pour rappel, compte tenu des marges financières limitées pour les activités de l'ACC, et ce, malgré le refinancement de l'ACC à hauteur de 20% grâce la signature de son contrat-programme 2017-2021, le financement de nouvelles actions et de nouveaux projets tels qu'imaginés dans la demande de contrat-programme est adapté.

Les prévisions de recettes permettent à l'ACC d'avoir un budget à l'équilibre pour l'année 2018. Toutefois, les augmentations liées aux montées barémiques constituent un risque à court terme et le demeurera tant que l'ACC ne sera pas reconnue dans le décret emploi.

Le budget 2018 est construit sur base du maintien du volume actuel des activités, complété du développement d'outils et d'actions propres aux 40 ans de l'ACC ainsi que de la poursuite du déploiement du plan de formation Culture Plus.

Pour 2018, la plupart des postes de dépenses liés au fonctionnement ont été calqués sur ceux de 2017. La part emploi a fait l'objet d'aménagement en lien avec l'augmentation structurelle de l'emploi et l'indexation.

Hormis les recettes et dépenses liées au projet des 40 ans de l'ACC, le budget 2018 présente peu de surprise et reste fidèle à l'idée de la poursuite des missions en ouvrant la dynamique de réseau.

Enfin, 2018 est l'année de l'adoption de nouveaux statuts pour l'ACC. Ceux-ci auront un impact sur les cotisations.



## Commentaire sur les « produits »

**Formation** (codes 7000100-700101) : vu les succès rencontrés dans la collaboration avec la FPCEC, l'effort de formation de l'ACC se concentre autour du développement de Culture Plus. Un effort lié à l'accompagnement est également budgétisé dans l'optique d'un développement d'activités de ce type au second semestre.

**Cotisation des membres** (code 730000) : diminution justifiée par les modifications statutaires. Cette diminution est limitée par l'alignement progressif des cotisations des ex-CCR, comme cela a été décidé en AG en 2016.

**Subvention extra de la FWB** (code 737510) : correspond à une demande d'aide au département formation pour le développement de Culture Plus 2017-18 plus d'une demande extraordinaire au service des Centres culturels de 6.000 € pour le livre photo du secteur.

**Maribel** (code 737700) : montant tel qu'annoncé par le Fonds en février 2018. L'ACC occupe 3 Maribel ETP.

**Fonds 4S** (code 737900) : ce montant est une estimation de la participation du personnel à des formations extérieures non APEF.



### Commentaire sur les charges « services et biens divers » :

**Approvisionnement** (code 603100) : remboursement estimé à la FPCEC sur le solde des recettes Culture Plus 2018.

**Location de salles pour formation et réunions** (code 610110) : comprend les frais engagés pour l'organisation des formations en dehors des locaux de l'ACC et de la FPCEC (notamment dans le cadre de Culture Plus).

**Fournitures et consommables bureau** (codes 612200-612400) : différents nouveaux achats propres au plan « bien-être au travail » faisant suite à l'analyse des risques et adopté par le CA du 16 décembre 2017.

**Licence informatique** (code 612102) : nouveaux programmes : infographie et correcteur.

**Imprimés** (code 613000) : impression couleur de 120 exemplaires du livre photo du secteur et impression du journal de l'AG spécial 40 ans.

**Réunions d'information** (code 613450) : rencontres intersectorielles et en réseaux étendus ainsi que festivités 40 ans.

**Formation pour le personnel** (code 614400) : dépense de formation en vue d'une certification en MBTI et selon le plan de formation de l'équipe.

**Rétribution tiers** (code 619400) : enveloppes pour des prestations artistiques liées au livre photo.

**Formateur** (code 619701) : pour assurer l'engagement de personnes externes dans le cadre de Culture Plus.



### Commentaire sur les charges « rémunérations » :

**Rémunérations** (codes 620100>621200) : augmentation avec montées barémiques. Estimation avec indexation. Ces estimations ne tiennent compte que des informations connues en décembre 2017 : renouvellement du chargé du pôle juridique et patronal.

**Rémunération Graphiste** (codes 620300 - 621500) : pour les travaux graphiques liés aux 40 ans de l'ACC et la mise à jour de documents de promotion.

**Amortissement** (code 630200) : coûts d'amortissements suite au renouvellement du parc informatique et à l'aménagement des bureaux.



### Commentaire sur les reprises :

**Prélèvement BET** : reprise pour couvrir l'achat de matériel lié au plan Bien-être.

**Prélèvement Projet** : reprise pour financer les outils de communication et le livre liés aux 40 ans de l'ACC.



## Ventilation du budget 2018

Il est intéressant de comparer la ventilation des recettes et dépenses du budget 2018 aux comptes 2017. On y constate que la structuration des moyens et leur affectation restent globalement dans le même esprit.

Les reprises importantes des réserves se justifient par la création d'outils de communication et de promotion du secteur. Il faudra étudier la question du maintien de l'action « livre photo du secteur » en

cas de refus d'aide de la part de la FWB. Quoiqu'il en soit, il faudra envisager une levée de fonds pour une édition plus importante.

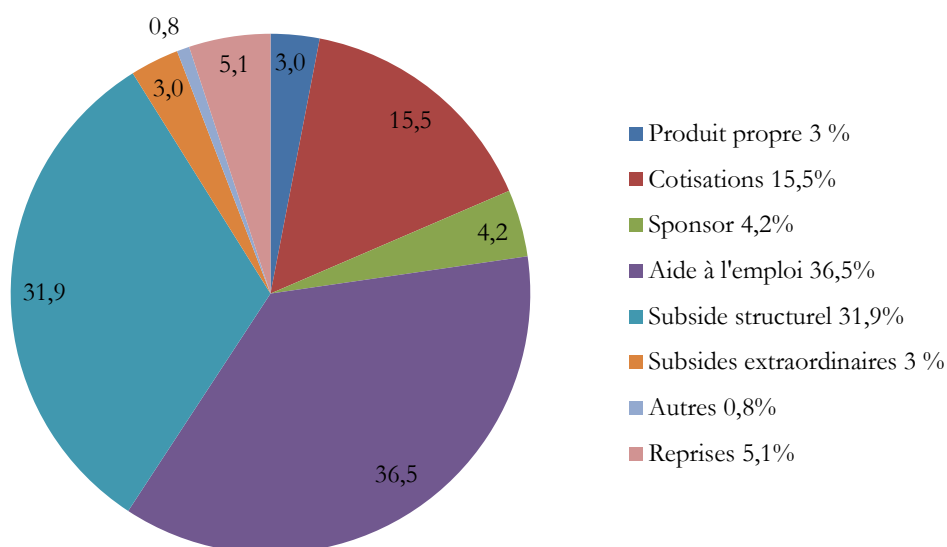
Notons que les recettes et dépenses sont globalement en hausse (+3%).

Durant le courant de l'année, il conviendra de réaliser une projection budgétaire adaptée à la nouvelle réalité d'emploi de l'ACC afin de rééquilibrer les dépenses futures liées à la valorisation des salaires.

Globalement, notons que le volume de dépenses le plus important de l'ACC reste lié à l'emploi. Il représente 72.6% du budget. La subvention FWB 2018 représente près de 32% du produit de l'ACC et, surtout, une part importante de la liquidité cash de l'ACC.

Dans les années à venir, l'ACC devra continuer à assumer le volume de son travail dans un contexte évolutif pour le secteur. La part de fonctionnement ne devra pas être diminuée. Il faut encourager une croissance des produits propres et solutionner le coût de l'emploi par une entrée dans le non-marchand. Les projets complémentaires à l'action permanente de l'ACC devront s'envisager en autoproduction ou via des appels à projets.

### Répartition des recettes



### Répartition des dépenses

